

## Procédure d'agrément d'un GAEC

ordre	Descriptif des étapes
1	Établissement des projets de statuts, du règlement intérieur et des conventions de mise à disposition et de la demande d'agrément
2	Transmission du dossier d'agrément complet à la DDTM, au moins 1 mois avant la réunion de la formation spécialisée GAEC
3	Analyse de la demande et élaboration de la fiche de présentation destinée à la formation spécialisée GAEC
4	Échanges avec le GAEC ou son conseil juridique (notaire, centre de gestion) si tous les éléments nécessaires à l'instruction n'ont pas été fournis initialement
5	Examen par la formation spécialisée GAEC
6	Rédaction de la décision d'agrément par la DDTM
7	Notification de l'agrément définitif, en recommandé AR. La notification mentionne l'ensemble des pièces nécessaires (*)
8	Signature des statuts, du règlement intérieur et des conventions de mise à disposition, formalisation des décisions d'assemblée générale, parution de l'annonce légale
9	Enregistrement au centre de formalités des entreprises (CFE) et attribution d'un n°SIRET
10	Transmission des informations par le CFE aux organismes concernés (Greffes tribunal, MSA, impôts, douanes...)
11	Immatriculation RCS par le greffe du tribunal compétent
12	Affiliation MSA du GAEC et AMEXA des associés exploitants nouveaux et rattachement des associés déjà chefs d'exploitation
13	Établissement par la MSA d'attestations d'affiliation et/ou de rattachement pour le GAEC et pour chacun des associés
14	Ouverture d'un compte bancaire au nom du GAEC
15	Transmission des pièces demandées au point (7) à la DDTM + RIB
16	Attribution du numéro PACAGE et notification au GAEC assortie du code télépac

### (\*) Pièces demandées après agrément :

- statuts et règlement intérieur définitifs datés et signés
- extrait K bis
- conventions de mise à disposition du foncier dans leur version définitive signées
- Attestation MSA d'enregistrement du GAEC indiquant le nom de chaque associé présent dans le GAEC ainsi que la surface total exploitée par la société à sa création et attestations MSA de chaque associé en tant que "membre de société non salarié agricole"
- RIB au nom du GAEC